DÉPARTÉMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

79078

ECLAIRAGE PUBLIC Amélioration et extension du réseau

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	19
	24

## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt neuf juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etalent présents: MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. N. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOUCHE par M. BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP par M. CABAL.

Absents: MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

La Ville de RCYAN a décidé de réaliser chaque année une tranche de travaux dans le cadre du programme de remise en état du réseau d'éclairage public.

Il s'avère indispensable de remédier aux inconvénients que constitue le fonctionnement diurne de points lumineux alors que certaines rues restent dans l'obscurité toute la nuit.

Il importe en conséquence de lancer une nouvelle tranche de travaux ayant pour objet la transformation et la modernisation du réseau afin de pallier la carence des installations vétustes existantes.

Trois (3) lots traitant de secteurs géographiques distincts sont envisagés (montant total 450.000 F.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du programme et d'autoriser M. le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ou'l l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les articles 295 et 296 du Code des Marchés Publics

Vu le dossier présenté par M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu l'avis favorable de la Commission "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement, Travaux" réunie le 20 Juin 1979,

Considérant l'intérêt que présente cette nouvelle tranche de travaux, dont le financement sera assuré par voie d'emprunt (cf : budget primitif pour l'exercice 1979),

## DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou N. le Premier Adjoint par délégation, à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert,
- à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenus par la commission chargée de l'ouverture des plis.
- de solliciter de l'autorité de tutelle l'approbation du dossier tel que présenté et l'autorisation de réduire le délai de réception des offres à quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 296, 3ème alinéa du Code des Marchés Publics.
- d'imputer la dépense correspondante estimée à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (450.000 F.) sur les crédits inscrits au Chapitre 901.12 Article 233.1. du Budget Primitif pour l'exercice 1979.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire L'Adjoint Déligué,

Lucien CRIBSHE